

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE Société GALLIANCE à Ancenis Saint Géréon

Par arrêté préfectoral n° 2020/ICPE/277 en date du 16 octobre 2020, une enquête publique est ouverte à la mairie d'Ancenis Saint Géréon, pendant une période de 34 jours du lundi 9 novembre 2020 à 9 h au samedi 12 décembre 2020 inclus à 12 h, portant sur la demande présentée par la société GALLIANCE en vue de la construction et de l'exploitation d'un abattoir de volailles à Ancenis Saint Géréon, rue de l'Hermitage. Cet établissement est soumis à autorisation sous les rubriques n° 3641 et 3642-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur Jean-François METAYER, ingénieur urbaniste à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie d'Ancenis Saint Géréon, les observations du public aux dates et heures ci-après :

— lundi 9 novembre 2020	de 09H00 à 12H00
— mardi 17 novembre 2020	de 14H00 à 17H00
— mercredi 25 novembre 2020	de 09H00 à 12H00
— vendredi 4 décembre 2020	de 14H00 à 17H00
— samedi 12 décembre 2020	de 09H00 à 12H00

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives sera mis en ligne sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (www.loire-atlantique.gouv.fr) et déposé en mairie d'Ancenis Saint Géréon où il sera également accessible sur un poste informatique. Le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur un registre ouvert à cet effet en mairie. Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie d'Ancenis Saint Géréon (Place Maréchal Foch - CS 30217 44156 Ancenis Saint Géréon) ou par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : enqueteabattoir.ancenis.44@gmail.com. La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête. Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie d'Ancenis Saint Géréon pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la société GALLIANCE ZI de l'Hermitage 44154 Ancenis Saint Géréon cedex.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.